Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 2023

Date de convocation : 8 septembre 2023 Date d'affichage : 8 septembre 2023

Le treize septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mmes Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Incarnation SCHMID-LOSSBERG, Alain SOUSSEN, William VALAT, Michel HENRION, Stève LECHEVALIER

Absent excusé:

<u>Procuration</u>:

Mme Frédérique ALBERT a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023
- 2 Délibération frais de mission
- 3 Fête votive
- 4 Questions diverses

 $\infty\infty\infty$

1 Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents et signé.

2 Délibération frais de mission

- Le Conseil délibère sur les frais de mission. Ceux-ci sont accordé pour le mandat et valable pour 2 personnes.
- VOTE :

 10 favorables

 Voté à la majorité

Fête votive

Le Maire expose que l'ensemble des démarches ont étaient entrepris par l'organisateur et l'équipe communale.

Une licence IV est délivrée pour l'occasion.

4 Questions diverses

- Les horaires du secrétariat évoluent : la mairie sera ouverte au public le lundi et jeudi de 13h à 16h.

Le contrat de Déborah Meyer est renouvelé pour 6 mois avec comme horaires de travail : lundi 8h30 – 16h30 / mercredi 8h30 – 11h30 (une semaine sur deux) / jeudi 8h30 – 16h30. Appliqué à compter du 18/09/23.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues, Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal